African Union



# COMPACT BÉNIN POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

# Résumé exécutif

## 1. Stratégie

Pour combler la différence entre les besoins et les productions sur le plan alimentaire, le Bénin a l'objectif d'atteindre une production supplémentaire de 400 000 tonnes de maïs, 500 000 tonnes de riz, 1,5 million de tonnes de manioc, 200 000 tonnes de soja, 300 000 tonnes de produits maraîchers, 150 000 tonnes de viande, toutes espèces confondues, et 5 000 tonnes de poisson d'élevage.

Le Bénin cible notamment : i) la réalisation des aménagements hydroagricoles avec maîtrise totale de l'eau, dont 20 000 hectares à aménager d'ici à 2026 ; ii) la réalisation des aménagements aquacoles, dont dix aquapôles de 25 hectares d'étang chacun, à réaliser d'ici à 2026 ; iii) l'utilisation des semences certifiées et climato-intelligentes de bonne qualité ; iv) la sédentarisation de l'élevage des gros ruminants ; v) la mise en place des engrais et autres intrants végétaux, animaux et halieutiques (aliments pour poisson, aliments de bétail) ; vi) l'utilisation de matériels et équipements modernes (mécanisation) de production et de transformation ; vii) la facilitation de l'accès aux innovations technologiques (recherche et conseil agricoles).

## 2. Engagement politique

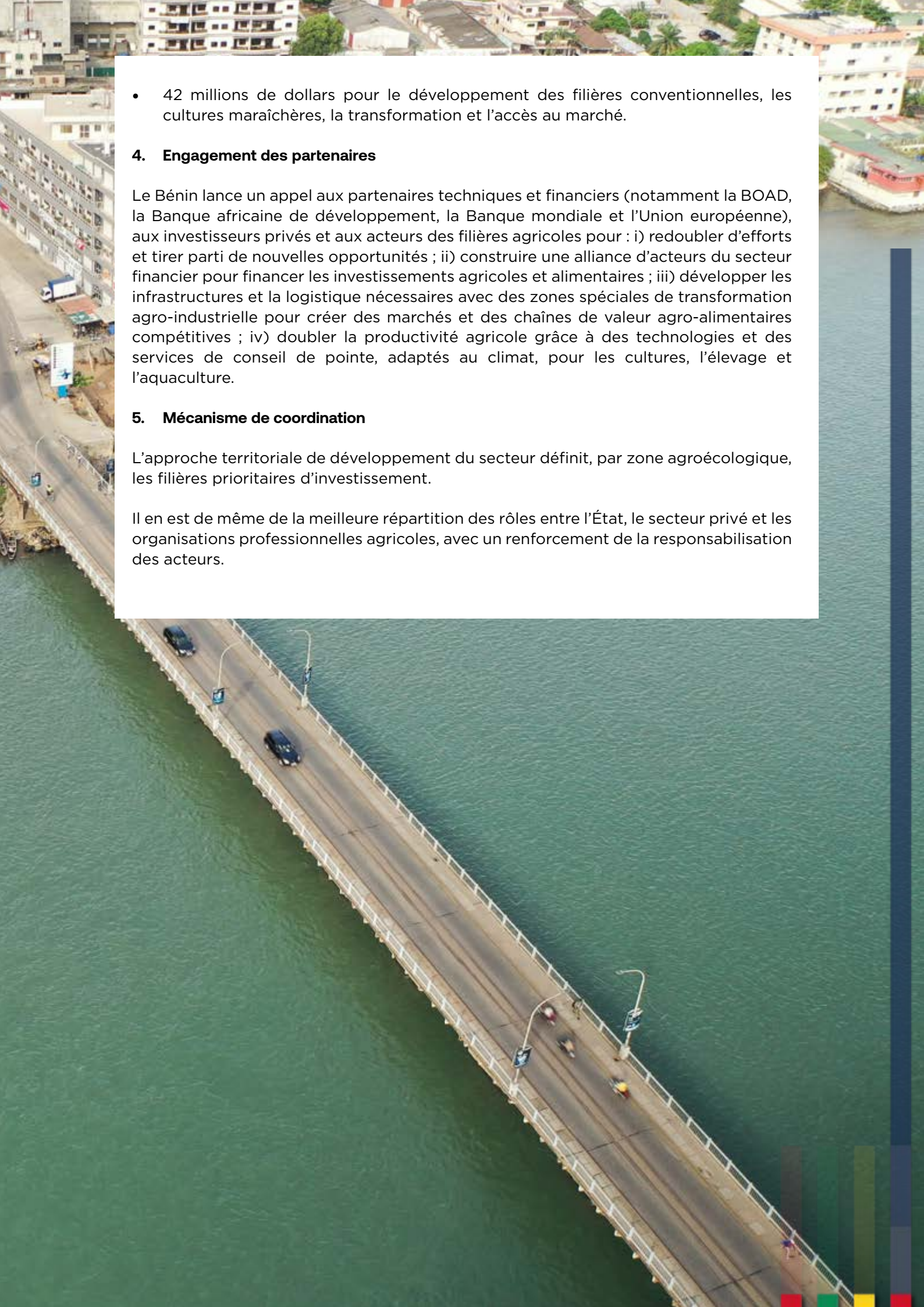
Pour réaliser sa stratégie d'autosuffisance alimentaire, le Bénin s'engage à accorder la plus grande priorité à :

- La maîtrise de l'eau : le Bénin a un potentiel de 375 000 hectares de terres irrigables, dont seulement 24 231 hectares actuellement aménagées (6% du potentiel).
- La facilitation de l'accès aux facteurs de production, notamment les semences, les autres intrants et la mécanisation agricole : moins de 20% des besoins en semences certifiées sont couverts et le taux de mécanisation des travaux de sol actuel est de 12,4%.
- La transformation des produits agricoles : moins de 30% des productions locales sont transformés.
- La promotion de solutions numériques dans le secteur agricole, notamment dans l'agriculture de précision, le conseil digitalisé, les systèmes d'information (sur les marchés, les prix), le paiement digitalisé le long des chaînes de valeur, et le « e-market ».

## 3. Besoins financiers

La mise en œuvre de ce Pacte requiert des investissements supplémentaires de 491 millions de dollars (300 milliards de FCFA).
Le coût du Pacte se décompose comme suit :

- 276 millions de dollars pour les aménagements hydroagricoles dans les vallées.
- 70 millions de dollars pour le développement de la mécanisation agricole.
- 48 millions de dollars pour le développement de l'aquaculture.
- 40 millions de dollars pour le développement des filières lait, viande, œufs de table.
- 15 millions de dollars pour le développement de solutions numériques dans le secteur agricole.



- 42 millions de dollars pour le développement des filières conventionnelles, les cultures maraîchères, la transformation et l'accès au marché.

**4. Engagement des partenaires**

Le Bénin lance un appel aux partenaires techniques et financiers (notamment la BOAD, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et l'Union européenne), aux investisseurs privés et aux acteurs des filières agricoles pour : i) redoubler d'efforts et tirer parti de nouvelles opportunités ; ii) construire une alliance d'acteurs du secteur financier pour financer les investissements agricoles et alimentaires ; iii) développer les infrastructures et la logistique nécessaires avec des zones spéciales de transformation agro-industrielle pour créer des marchés et des chaînes de valeur agro-alimentaires compétitives ; iv) doubler la productivité agricole grâce à des technologies et des services de conseil de pointe, adaptés au climat, pour les cultures, l'élevage et l'aquaculture.

**5. Mécanisme de coordination**

L'approche territoriale de développement du secteur définit, par zone agroécologique, les filières prioritaires d'investissement.

Il en est de même de la meilleure répartition des rôles entre l'État, le secteur privé et les organisations professionnelles agricoles, avec un renforcement de la responsabilisation des acteurs.





# Table de matière


| | | |
|---|---|---|
| 1. | Introduction et situation actuelle | 1 |
| 2. | Plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et progrès à ce jour | 4 |
| 3. | Combler le déficit : que faut-il faire ? | 7 |
| 4. | Contribution des partenaires aux opportunités clés | 10 |
| 5. | Appel à l'action | 13 |
| 6. | Mise en œuvre | 16 |
| 7. | Déclaration du Gouvernement et de ses partenaires | 18 |



# Introduction et situation actuelle

# Insécurité alimentaire croissante

Au Bénin, 26% des ménages sont en situation d'insécurité alimentaire, dont 1,9 % en insécurité alimentaire sévère (Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des systèmes alimentaires - AGVSAN-SA). Le taux d'insécurité alimentaire a bondi de 9,6% à 26% entre 2017 et 2022.

- Données sur la sous-alimentation
  En 2022, la prévalence de l'émaciation au Bénin ressort à 9,2 %, dont 6,3 % de forme modérée et 2,9 % de forme sévère (AGVSAN-SA).
- Balance commerciale : hausse prévue des importations alimentaires
  En 2021, le déficit de la balance commerciale agricole s'élevait à 94,12 milliards de francs CFA, contre un déficit de 579,38 milliards de FCFA en 2017. Le solde de la balance commerciale agricole s'est donc nettement amélioré en quatre ans, mais elle est restée déficitaire.
  Tous produits agricoles confondus, les importations se sont réduites. Cette situation résulte, entre autres, de l'interdiction de la réexportation de certaines denrées, des conséquences de la pandémie de Covid-19 et des efforts d'accroissement de la production locale, notamment de riz.
- Autres facteurs externes clés
  Les effets résiduels de la crise sanitaire Covid-19, des chocs climatiques, de la guerre en Ukraine et de la crise sécuritaire au Sahel ont entraîné la hausse du coût des matières premières, du fret et du carburant, avec des conséquences négatives sur la sécurité alimentaire de manière globale.

**PRODUCTIVITÉ**

Les soldes vivriers, calculés pour 2022 selon l'hypothèse moyenne de consommation, indiquent des situations déficitaires pour le mil, le sorgho et le niébé.

En 2021, le taux de couverture des besoins alimentaires est de 165,48%. Cependant, ce taux global cache des disparités dans la satisfaction des besoins par filière. Pour le riz en particulier, on est passé d'un taux de satisfaction des besoins de la population par la production locale de 28% en 2015 à 60% en 2021.

Cette tendance est observée notamment pour le soja, dont le taux de couverture est passé de 341% en 2017 à 545% en 2021. Les autres denrées ont enregistré une baisse du taux de couverture sur la même période 201è-2021 (maïs : de 220% à 207% ; igname : de 174% à 169 %). Cette disponibilité est soumise à la forte pression de la demande des pays de la sous-région, dont les niveaux de production affichent d'importants déficits (9,5 millions de tonnes de déficit céréalier pour les pays du CILSS (Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel).

Par rapport à 2015 (année de référence), le taux de couverture des besoins alimentaires en produits végétaux de grande consommation (céréales, légumineuses, tubercules) par la production nationale s'est globalement amélioré de 9,82 points.

En 2021, le taux de couverture des besoins de la population en viande (toutes espèces confondues), en œuf, lait et dérivés sont respectivement de 42,60%, 37,51% et 14,75%.

Près d'un tiers (28,2%) des ménages consacrent plus de 65% de leur budget à la nourriture. Cela veut dire que le reste de leur budget couvre à peine les autres dépenses comme les frais de santé, de scolarité, d'achat d'intrants agricoles, entre autres.
Faible productivité

Globalement, les augmentations de production agricole sont liées plus à une hausse des superficies emblavées qu'à celle des rendements qui demeurent faibles.

Les rendements obtenus au champ varient entre un tiers et deux tiers du potentiel des variétés. De plus, les variétés utilisées étant en quasi-totalité des composites, les rendements potentiels demeurent faibles.

**PERTES POST-RÉCOLTE ET VALEUR AJOUTÉE**

Niveau des pertes post-récolte

Les systèmes de production font face à divers facteurs qui occasionnent de lourdes pertes tant à la récolte que lors du stockage, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles.

Les pertes post-récolte, au niveau du maillon production de la filière maïs, sont estimées à 5,78 % ; les postes les plus sensibles aux pertes sont la récolte, le desphatage (conditionnement de la récolte) et l'égrenage.

La filière soja enregistre de pertes évaluées à 7,98%, avec comme postes critiques le battage et le vannage, selon l'étude évaluant les pertes post-récolte dans les principales filières identifiées au Bénin.

**Capture insuffisante de la valeur**

Le tissu industriel et l'agro-industrie sont peu développés au Bénin. Dans leur grande majorité, les produits agricoles sont exportés à l'état brut. Globalement, moins de 30% de la production locale est transformée.

Toutefois, des efforts sont faits depuis 2016 pour améliorer la situation, notamment la prise de mesures fiscales et non fiscales en faveur des entreprises (exonération de taxe pour l'importation de matériels agricoles), la modernisation des outils de travail, le renforcement des capacités des acteurs et la création de la Zone économique spéciale de Glo-Djigbé (GDIZ).

Manque d'accès aux marchés : disponibilité des infrastructures et des acheteurs pour les produits des agriculteurs

**Trois éléments importants sont à prendre en compte :**

- Les difficultés d'accès aux zones de production liées à la mauvaise qualité, voire l'inexistence de piste rurales. Il faut tout de même noter que des efforts sont faits en termes de réfection/réalisation de pistes rurales chaque année.
- L'insuffisance d'infrastructures de stockage/conservation et de commercialisation, notamment de magasins, chambres froides, quais fruitiers, marchés. En 2021, la capacité de stockage atteint 266 469 tonnes.
- Le faible développement du « e-market » et des systèmes d'information (sur les marchés, les prix).



# Plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et progrès à ce jour

# Efforts et investissements des gouvernements

La politique du gouvernement en faveur du secteur agricole est mise en œuvre à travers le Plan national d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN, 2017–2021) et les réformes structurelles.

Dans le cadre du respect des engagements de Malabo, la part des dépenses publiques du secteur agricole dans les dépenses de l'État atteint 12,93 % en 2021. Ce ratio est supérieur à la cible fixée à 10% depuis 2018.

L'objectif du gouvernement est de faire du secteur agricole un domaine d'investissement massif et un élément de diversification de l'économie nationale.

Ceci s'est traduit par la mise en œuvre de réformes depuis 2016 dans le secteur, qui se déclinent comme suit : i) la création de sept pôles de développement agricole ; ii) les mesures de facilitation de l'accès aux semences, intrants et marchés pour la promotion des nouvelles filières agricoles (riz, maïs, anacarde, ananas) ; iii) les mesures fiscales et non fiscales incitatives à l'importation d'intrants agricoles (productions végétale, animale et halieutique), à l'exportation de produits agricoles et dérivés et à la promotion des entreprises agricoles ; iv) la modernisation des outils de travail ; v) la stratégie pour l'agriculture intelligente face au climat et le renforcement des filets sociaux ; vi) la réalisation du recensement national de l'agriculture et des enquêtes statistiques agricoles afin de doter le secteur agricole de statistiques fiables.

**Réalisations et lacunes du PNIA**

- Production et productivité : l'efficacité moyenne est de 62 %. Toutes les productions végétales et animales ont augmenté, sauf le gombo et la production halieutique. Mais, au niveau des spéculations clés comme le maïs, le manioc et l'oignon, les hausses de production sont clairement obtenues par l'extension des superficies, la productivité étant en repli. Globalement, les objectifs de productivité ne sont pas réalisés, sauf pour le piment.
- Structuration équitable des chaînes de valeur : l'efficacité moyenne est de 40%. Le PNIASAN a permis d'atteindre les résultats pour les exportations du coton et les emplois créés (229 242 postes sur la période 2017-2021). Cependant, ls résultats escomptés ne sont pas encore atteints pour les exportations et la transformation de l'ananas et de l'anacarde.
- Renforcement de la résilience et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle : des efforts sont faits en matière de diffusion et d'adoption de pratiques agroécologiques, avec 35% des surfaces des exploitations individuelles réhabilitées ou protégées, qui sont exploitées par des femmes.
- Gouvernance du secteur : l'efficacité moyenne est de 67%. La gouvernance participative s'est renforcée avec l'implication des acteurs non étatiques dans la prise de décisions stratégiques et opérationnelles, avec le renforcement de la veille citoyenne marquée, entre autres, par un suivi et un contrôle citoyen et une évaluation citoyenne des interventions des projets et programmes. Des efforts restent à faire en vue d'améliorer le niveau de représentativité des femmes dans les instances de prise de décision au niveau du public (environ 9% actuellement).
- Financement, gestion des risques et calamités : l'efficacité moyenne est de 42%. Le Fonds national de développement agricole est opérationnel et les communes sont accompagnées à travers le Fonds d'appui au développement des communes (FADeC-Agriculture). De 2015 à 2021, 9,5 milliards de francs CFA ont été transférés aux communes. Mais des efforts restent à faire en vue d'une meilleure connaissance du secteur agricole par les systèmes financiers décentralisés, d'une facilitation des procédures, d'un bon accompagnement des acteurs à l'élaboration de dossiers bancables et du développement de produits d'assurance agricole.

**Évaluation des résultats obtenus**

- Taux d'accroissement moyen des productions des principales filières (2017-2020) : riz (79%) ; maïs (24%) ; manioc (15%) ; oignon (11%) ; piment (50%) ; tomate (14%) ; ananas (16%) ; anacarde (45%) ; coton (142%) ; soja (82%) ; viande (16%) ; lait (15%) et œuf de table (36%).
- Taux d'accroissement moyen des rendements des principales filières (2017-2020) : riz (6%) ; maïs (-8%) ; manioc (-7%) ; oignon (-25%) ; piment (34%) ; tomate (6%) ; ananas (1%) ; anacarde (20%) ; coton (26 %) et soja (100%).

Les hausses de production du maïs, du manioc et de l'oignon sont liés essentiellement à l'accroissement des superficies emblavées. Pour le soja, la hausse de la productivité est due à l'adoption de nouvelles variétés non déhiscentes, qui limitent les pertes post-récolte, et à l'utilisation de l'inoculum et d'autres fertilisants. Le marché d'exportation, conquis en 2019 avec des prix plus rémunérateurs, a contribué à l'expansion rapide de cette culture.

**Impact sur les tendances nationales**

- **Réduction de la pauvreté**

Les indicateurs sur l'évolution de la pauvreté sont fournis par l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) réalisée en 2018-2019. Cette enquête indique que 38,5% des individus vivent sous le seuil national de pauvreté.

Ce niveau global cache toutefois des disparités selon le département et le lieu de résidence. En ce qui concerne le lieu de résidence, la pauvreté monétaire au Bénin sévit plus en milieu rural qu'en milieu urbain. L'incidence de la pauvreté monétaire en milieu urbain est de 31,4 %, contre 44,2 % en milieu rural.

En rapprochant les résultats des enquêtes EMICoV 2015 et EHCVM 2019, l'analyse de la pauvreté monétaire présente un léger repli entre 2015 (39,3%) et 2019 (38,5%), soit une baisse de 0,8 point.

Bien que l'amélioration de la pauvreté soit plus marquée en milieu urbain, les ménages ruraux, eux aussi, ont connu une amélioration de leurs conditions de vie en 2019. Avec l'avènement de la double crise liée à la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine, il est probable que la pauvreté se soit aggravée après 2019.

- **Réduction de la faim et de la malnutrition**

La prévalence de l'émaciation ou de la malnutrition aiguë est passée de 5% en 2018 (1% d'émaciation sévère) à 9,2 % en 2022 (6,3% de forme modérée et 2,9% de forme sévère), selon l'AGVSAN-SA.

Le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire a bondi de 9,6% en 2018 à 26% en 2022, dont 1,9% en situation d'insécurité alimentaire sévère.

- **Réduction de la charge des importations**

Sur la période 2017-2021 couverte par le PNIASAN, les importations agricoles ont baissé de 44 %, passant de 902,37 milliards à 503,45 milliards de francs CFA. Ce repli s'explique notamment par : i) la baisse des importations de maïs et de malt par l'industrie brassicole et sa substitution par du maïs béninois ; ii) l'interdiction de la réexportation des denrées alimentaires ; iii) la pandémie de Covid-19 ; iv) des efforts d'accroissement de la production locale, dont celle de riz).



# Combler le déficit : que faut-il faire ?

# Conséquences de l'inaction

La pandémie de Covid-19, la guerre russo-ukrainienne, la crise sécuritaire au Sahel, le changement climatique et d'autres facteurs ont une influence négative sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin.

**Si rien n'est fait, les conséquences suivantes sont attendues :**

- La poursuite de la flambée des prix des intrants et produits et services (fret, carburant).
- Les ménages subiraient une perte significative de pouvoir d'achat. L'inflation, qui résulte de la hausse des prix des produits pétroliers (formels et informels) et alimentaires, a pour conséquence immédiate une dégradation du pouvoir d'achat des ménages. Ces hausses de prix interviennent dans un contexte déjà inflationniste, ce qui risque d'exacerber l'effet dépressif du pouvoir d'achat et les tensions sociales. Selon les simulations de la Direction générale de l'Économie (DGE/MEF), les revenus disponibles des ménages ruraux subiraient une baisse comprise entre 1,9 et 5,6% tandis que ceux des ménages urbains diminueraient entre 2,04 et 5,8%, avec une consommation réelle en baisse dans des proportions comprises entre 2,3 et 5,85% pour les ménages ruraux, contre 2,6 et 6,3% pour les ménages urbains. Il en est de même pour leur épargne, en baisse également. Une partie de la population pourrait basculer dans la pauvreté, voire l'extrême pauvreté. Avec la flambée des prix, les ménages, qui vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté, risqueraient de basculer dans la pauvreté et de ne pas pouvoir en sortir. Ceux, déjà pauvres, pourraient tomber dans l'extrême pauvreté, d'autant plus que leur pouvoir d'achat est plus sensible à l'inflation, relative pour les produits de première nécessité (aliments, énergie). Une telle situation pourrait entraver la cohésion sociale.

**Impacts positifs potentiels de la réalisation des objectifs du Pacte**

**Objectifs**

Le pays a besoin de soutien à l'horizon 2026 pour atteindre une production supplémentaire de 400 000 tonnes de maïs (passant de 1,6 million de tonnes en 2021 à deux millions de tonnes en 2026), de 500 000 tonnes de riz (500 000t à 1 Mt), de 1,5 million de tonnes de manioc (4,2t à 5,7t), de 200 000 tonnes de soja (300 000t à 500 000t), de 300 000 tonnes de produits maraîchers (650 000t à 950 000t), de 150 000 tonnes de viande toutes espèces confondues (69 000t à 219 000t) et de 5 000 tonnes de poisson d'élevage (2 649,2t à 7 649,2t).
Comment ?

**La réalisation de ces objectifs nécessitera :**

- La réalisation des aménagements hydroagricoles à maîtrise totale de l'eau.
- La réalisation des aménagements aquacoles (aqua pôles).
- L'utilisation par les producteurs des semences certifiées et climato-intelligentes (végétales, animales, halieutiques) de bonne qualité.
- La sédentarisation de l'élevage des gros ruminants.
- La mise en place des engrais et autres intrants végétaux, animaux et halieutiques (aliments pour poissons, aliments de bétail).
- L'utilisation de matériels et équipements modernes (mécanisation) de production et de transformation.
- La facilitation de l'accès aux innovations technologiques (recherches agricoles et conseil agricole).

Cela concoure à un accroissement de la productivité (rendements) et de la compétitivité des différentes filières.
À quel prix ?

Pour atteindre ces objectifs de production et de valeur ajoutée actualisés, il faudra des investissements supplémentaires de 491 millions de dollars américains (300 milliards de FCFA) pour augmenter les rendements de 20 à 30% et la transformation des aliments pour au moins 50% de l'offre.

Pour atteindre ces objectifs de production, les partenaires devront redoubler d'efforts et tirer parti de nouvelles opportunités

- Faire davantage de ce qui fonctionne, de manière plus efficace et efficiente (exemples : en mobilisant davantage d'investissements derrière ce qui fonctionne, en utilisant les connaissances sur ce qui fonctionne/ne fonctionne pas pour améliorer la programmation).
- Optimiser l'effet de levier des opportunités nouvelles et existantes (exemples : moyens d'atténuer les défis courants, investissements dans les données pour améliorer l'efficacité, l'efficience et l'équité de la prise de décision, Zone de libre-échange continentale africaine, technologies émergentes).
- Politiques et meilleures pratiques : appropriation par le pays, mobilisation du secteur privé, inclusion, partenariats, mise à l'échelle, orientation commerciale, amélioration de l'agriculture des petits exploitants.
- Financement axé sur les résultats.



# Contribution des partenaires aux opportunités clés

# Contribution possible d'un partenaire au Pacte

Des opportunités sont susceptibles de se présenter.
La réalisation de ces opportunités nécessitera de :

- Construire une alliance d'acteurs du secteur financier pour financer les investissements agricoles et alimentaires.
- Développer les infrastructures et la logistique nécessaires avec des zones spéciales de transformation agro-industrielle pour créer des marchés et des chaînes de valeur agro-alimentaires compétitives.
- Doubler la productivité agricole grâce à des technologies et des services de conseil de pointe, adaptés au climat, pour les cultures, l'élevage et l'aquaculture.





# Appel à l’action

# Succès et initiatives phares, y compris celles de la Banque, défis nouveaux et émergents qui ont rendu plus coûteuse l'autosuffisance

Succès et initiatives phares, y compris celles de la Banque, défis nouveaux et émergents qui ont rendu plus coûteuse l'autosuffisance

Compte tenu de l'importance du secteur agricole dans l'économie béninoise, le gouvernement a fait de l'agriculture un secteur d'investissements massifs.

Depuis 2016, des réformes courageuses ont été mises en œuvre, et plus de 600 milliards de FCFA ont été investis.

Parmi les succès enregistrés à ce jour, on peut citer :

- Cadre institutionnel de gestion du secteur : l'approche territoriale de développement du secteur définit, par zones agroécologiques, les filières prioritaires d'investissement. Idem pour la meilleure répartition des rôles entre l'État, le secteur privé et les organisations professionnelles agricoles (renforcement de la responsabilisation des acteurs).
- Amélioration des niveaux de production alimentaire : depuis 2015, la production des grands groupes de cultures a augmenté. De façon spécifique, le maïs (+27%), le riz (+154%), le manioc (+14%), la viande (+16%), le lait (+15%), les œufs (+36%), le poisson (+86%). Le taux de couverture des besoins céréaliers est de 165,48%, et de 25,67% pour les produits halieutiques, 42,6% pour la viande, 14,75% pour le lait et dérivés et 37,5 % pour les œufs de consommation. Il faut noter les succès obtenus dans la filière du riz (+154 %). Les besoins de la population satisfaits par la production locale étaient de 28% en 2015 et 60% en 2021. La pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine et la crise sécuritaire au Sahel affectent négativement les systèmes de production, renchérissant le fait d'accéder à l'autosuffisance alimentaire.
- Amélioration des niveaux de transformation des productions locales : d'un niveau embryonnaire, le Bénin a atteint 15 à 30% de transformation des principaux produits et ambitionne de transformer au moins 50% de la production nationale. À cet effet, une Zone économique spéciale a été créée à Glo-Djigbé, et diverses entreprises de transformation de produits locaux (coton, soja) y sont déjà installées.
- Facilitation de l'accès au financement des producteurs : le Fonds national de développement agricole a été mis en place, et diverses facilités sont offertes aux producteurs (bonification de taux d'intérêt, garantie, refinancement).

Principales opportunités et investissements nécessaires pour atteindre l'autosuffisance
Atteindre l'autosuffisance passe par :

- La maîtrise de l'eau : les effets négatifs du changement climatique sur la production agricole (faibles rendements) amènent à être particulièrement attentif à la question de l'eau par la promotion des aménagements hydro-agricoles. Le Bénin a un potentiel de 375 000 hectares de terres irrigables, composé de vallées, plaines inondables, bas-fonds et terres irrigables, dont 170 000 hectares en maîtrise totale d'eau et 205 000 hectares de bas-fonds. Aujourd'hui, seulement 24 231 hectares de terres sont aménagés, soit 6% du potentiel. Le gouvernement a donc décidé de faire de la maîtrise de l'eau une priorité. Ainsi, 20 000 hectares seront aménagés d'ici à 2026. Les études APD et DAO sont déjà réalisées sur 12 000 hectares, et le processus de contractualisation est en cours pour 8 000 hectares. L'appui des PTF est sollicité pour la réalisation de ces aménagements, qui permettront de stimuler la productivité des

cultures. Dans le sous-secteur halieutique, la réalisation des aménagements aquacoles, notamment les aqua pôles, permettra d'améliorer la productivité. Le gouvernement envisage ainsi la réalisation de dix aqua pôles, de 25 hectares d'étangs chacun, d'ici à 2026. Un accompagnement des PTF est requis pour cette action.

- La facilitation de l'accès aux facteurs de production, notamment les semences, les autres intrants et la mécanisation agricole. Moins de 20% des besoins en semences certifiées sont couverts, et le taux de mécanisation des travaux de sol est de 12,4% au Bénin. Les appuis nécessaires couvriront : i) la production et la mise en place des semences certifiées des principales cultures ; ii) l'acquisition à coûts réduits des intrants spécifiques (engrais) au profit des producteurs ; iii) l'acquisition à coûts réduits des matériels agricoles (de production et de post-production) au profit des producteurs. Idem dans les sous-secteurs de la production animale (semences animales, santé animale, aliments bétail) et halieutique (aliments pour poissons, alevins).
- La transformation des produits agricoles, qui est source non seulement de valeur ajoutée mais également de création d'emplois. Il s'agira de renforcer le tissu industriel, notamment l'agro-industrie, pour le rendre capable de capter plus efficacement la demande régionale et internationale. Ceci passe par l'appui à la modernisation des infrastructures, des matériels et équipements de transformation, au développement de l'infrastructure-qualité, au renforcement des capacités des acteurs sur le respect des normes de qualité.
- La promotion de solutions numériques dans le secteur agricole couvre divers axes, à savoir l'agriculture de précision, le conseil agricole digitalisé, les systèmes d'information (marchés, prix), le paiement digitalisé le long des chaînes de valeur et le « e-market ».




# Mise en œuvre

# Préparation de plans de mise en œuvre détaillés après Dakar 2 et avenants

- Mise en place d'un Conseil présidentiel de haut niveau pour le Pacte de mise en œuvre de l'alimentation et de l'agriculture, afin de stimuler l'action et d'obtenir des résultats à grande échelle pour atteindre les objectifs fixés.
- Coordination et supervision.
- Mobilisation des ressources et contrats de performance et financement basés sur les résultats.
- Capacité de mise en œuvre et solutions aux capacités limitées.
- Risques et attenuation.

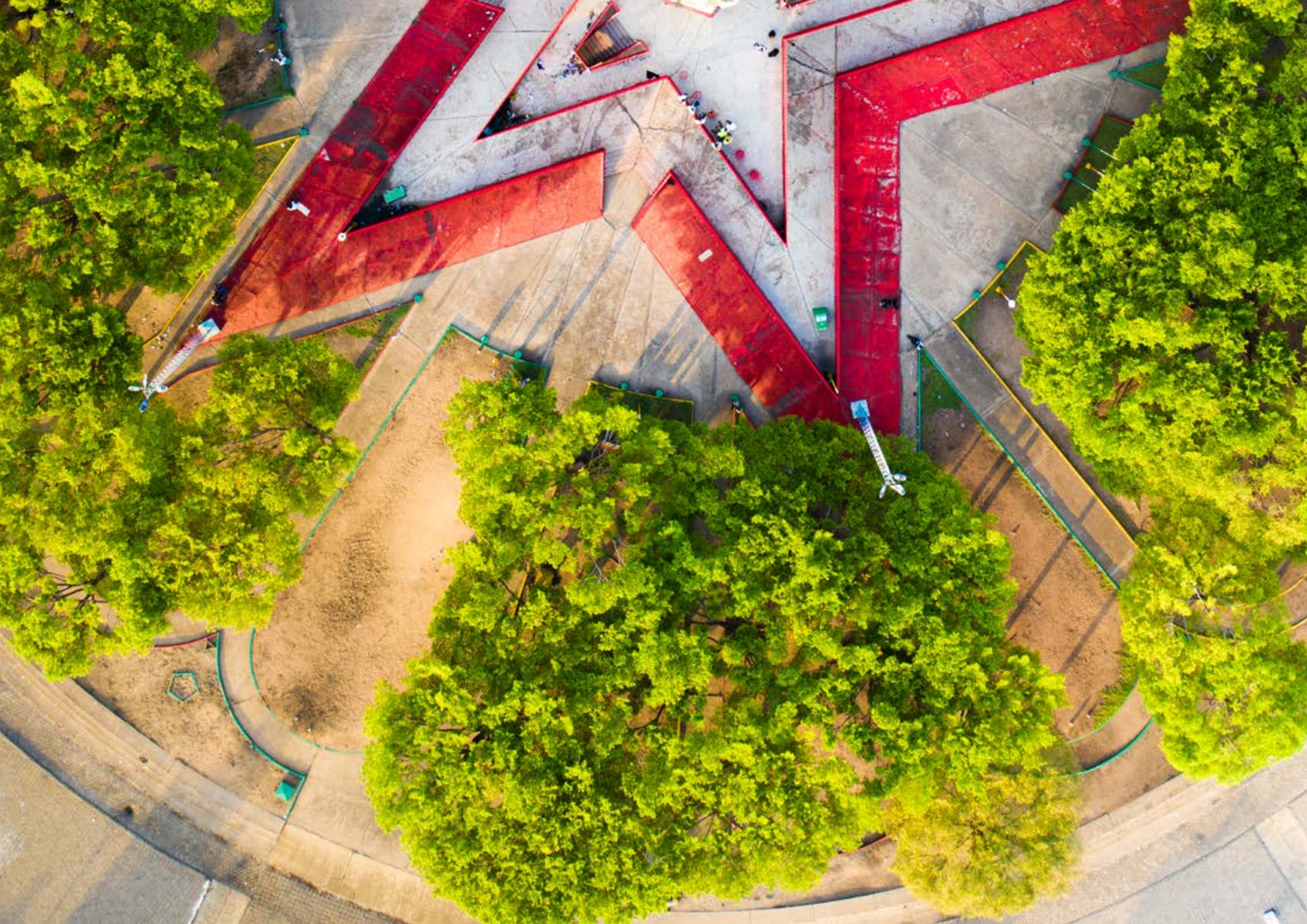


# Déclaration du Gouvernement et de ses partenaires

Avec un investissement de 491 millions de dollars américains, le Bénin peut atteindre ces objectifs de production actualisés et parvenir à l'autosuffisance, générant ainsi des progrès significatifs vers l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition en Afrique.









# COMPACT BÉNIN POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

